

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAC 207 Subventions (44.500 euros) à 9 associations œuvrant dans le domaine des arts visuels.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à 9 associations ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 7.000 euros est attribuée à l'association Grav, 11 rue Paul Doumer 93300 Aubervilliers pour son projet Alien Jungle avec l'artiste Florian Viel sur le site des Grands Voisins dans le 14e arrondissement 191848 ; 2019-01670.

Article 2 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association le K.A.B, 48 rue Guy Moquet 75017 Paris, pour la réalisation d'œuvres dans la serre du square des Batignolles dans le 17e arrondissement. 188277 ; 2019-02107

Article 3 : Une subvention de 6.000 euros est attribuée à l'association Vegafria productions, 47 rue de Belleville 75019 Paris, pour son exposition vidéo dans les commerces de la rue de Belleville. 188076 ; 2019-00966.

Article 4 : Une subvention de 6.000 euros est attribuée à l'association Charlotte Sometimes, impasse Louis Ponsole 30240 Le Grau-du-Roi, pour l'exposition de William Daniels au Pavillon Carré de Baudouin dans le 20e arrondissement. 191759 ; 2019-04068

Article 5 : Une subvention de 3.500 euros est attribuée à l'association A venir, 70 avenue Carnot 94230 Cachan, pour leur exposition collective Plastic Love au 59 rue de Rivoli dans le 1er arrondissement 190541 ; 2018-06802.

Article 6 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Projet Cacahuète, 50, rue d'Avron 75020 Paris, pour son projet d'exposition des artistes édités dans le cadre du lancement de sa nouvelle collection de mini-ouvrages d'art, au Point Éphémère et Grands Voisins dans le 20e arrondissement. 189553 ; 2019-00837.

Article 7 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association Shanaynay, 15 rue de Pixérécourt 75020 Paris pour la première exposition personnelle de l'artiste Thomas Julier intitulée Violation au 78 rue des Amandiers dans le 20e arrondissement 23081 ; 2019-01008.

Article 8 : Une subvention de 6.000 euros est attribuée à l'association Fanatikart, 35, rue du Pré Saint Gervais 75019 Paris, pour son dispositif de résidence artistique dans le cadre du partenariat avec le Centre social Espace 19 Cambrai dans le 19e arrondissement. 165983 ; 2019-05508.

Article 9 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association De l'Amour et des Murs, 14, rue De Thionville 75019 Paris, pour l'organisation du FestiWall le long du canal de l'Ourcq et du canal Saint-Denis dans le 19e arrondissement. 186347 ; 2019-04802.

Article 10 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 44.500 euros sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO